

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARRAISANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, les arrérages alors devront avoir été payés ; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Posté. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
 Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
 M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT :
 \$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : L'invalidation des députés à la Chambre des députés en France.—Quelques détails intéressants sur Son Excellence le Gouverneur-Général de Lorne et Son Altesse Royale la Princesse Louise.—Réponse de S. A. R. la Princesse Louise à une adresse qui lui a été présentée par une société d'éducation sous le patronage des dames de Montréal.—Quelques réflexions par le *Nouveau-Monde*, sur le serment prêté par le Gouverneur-Général.—L'Hon. C. A. P. Pelletier nommé Commandeur de la Légion d'Honneur par le Gouvernement Français.—Traité de commerce entre la France et le Canada.—Titres honorifiques accordés par le Gouvernement Français, aux Honorables MM. Oumet et Chauveau, ainsi qu'à M. le Dr. Moïlleur et M. U. E. Archambault.

Causerie Agricole : Premiers soins à accorder au chevaux en cas de maladies (*Suite*).—L'engorgement des extrémités des membres ; eaux aux jambes ; des crevasses ; des atteintes ; prise de longe ; fourbure ; fourchette échauffée ou pourrie ; la seime ; la bœime ; Penclouure ; de la piqûre ; sole brûlée.

Sujets divers : La femme bonne, la femme méchante.—L'aménagement des forêts (*Suite et fin*) : Erablières ou sucreries ; de l'étude de la sylviculture.—Vallée du Lac St. Jean.—Soins à accorder à un champ en pâturage.—Une écurie mal éclairée.

Choses et autres : Election des directeurs et officiers de la Société d'agriculture du comté de Kamouraska.—Colonie française dans l'Arkansas.—Terrains à phosphate de l'Outaouais.—Importation en Angleterre des chevaux des Etats-Unis et du Canada.—Produits agricoles aux Etats Unis.

Recettes : Moyen de guérir les animaux météorisés.—Emploi de Pognon contre les rhumatismes.

A nos abonnés retardataires.—Le mois de décembre est ordinairement celui que les cultivateurs choisissent pour régler leurs comptes avec le marchand. Dans ces régléments de compte, nous prions ceux qui nous doivent pour arrérages d'abonnement à la *Gazette des Campagnes* de nous faire aussi notre petite part ; car, nous aussi, nous avons des comptes à payer à nos fournisseurs, et n'avons pour le faire que les seules ressources du prix d'abonnement à notre *Gazette*.

REVUE DE LA SEMAINE

La Révolution fait des siennes à la Chambre des députés en France ; tout le temps des délibérations est consacré aux invalidations des députés qui nuisent à leur cause dans leur persécution contre les prêtres en voulant les forcer à être soldats, dans la guerre inique qu'ils font aux Frères et aux Sœurs en les chassant des écoles, etc. La majorité des députés ayant perdu tout sentiment de retenue, entraînée sur la pente des proscriptions par ses précédentes violences, a prononcé des invalidations qui l'invalident elle-même, ainsi que l'école révolutionnaire dont elle suit aveuglément les serviles traditions.

Les députés catholiques qui ont été invalidés ne se sont pas laissés exécuter sans dénoncer à la France la tyrannie, qui s'abrite odieusement sous le couvert du suffrage universel pour lui jeter à la face les élus réfractaires à sa domination ; ils ont traité leurs juges à la barre de la conscience publique.

L'opinion publique en France, dans toute l'Europe même, a déjà fait justice de cette comédie des enquêtes.

Les députés invalidés ont démasqué, par leurs discours dans la Chambre des députés, la tyrannie qui s'exerce sur les populations sous le couvert hypocrite de la liberté des opinions et des consciences, la délation épiant tous les gestes des citoyens ; de pauvres fonctionnaires menacés de destitution quand ils vont à la messe ou envoient leurs enfants aux écoles des Frères et des Sœurs Religieuses.

Si la France en est là aujourd'hui, que sera-ce lorsque la majorité du Sénat Français livrera le pouvoir au parti dont l'ignoble Gambetta a tracé le programme !

"Après cela, dit M. le comte Albert de Mun, dont l'élection vient d'être invalidée, après cela, il faudra faire autre chose ; la Révolution se dressera chaque jour plus menaçante, et à chacun des dons du Gouvernement Gambetta, la Révolution répondra en demandant de nouvelles victimes. Alors au milieu des ruines faites par ce Gouvernement, nous verrons lever l'aurore de la délivrance."

Voici ce qu'ajoute M. Mun au moment de terminer son discours, à la séance où la majorité a décidé son invalidation :

"... Tout à l'heure je serai invalidé et je ne pourrai plus

PRIERE A NOS ABONNÉS RETARDATAIRES DE PAYER AU PLUS TOT.

Ainé de Mursau (et l'Assomption)